

Atelier de consultation collective et territoriale

Afin de faciliter l'analyse de vos contributions, nous vous invitons à suivre le modèle ci-dessous.

Votre organisation / juridiction : Service pénitentiaire d'insertion et de probation de Haute-Savoie, antenne d'Annecy

Date de l'atelier : 9 novembre 2021

Nombre de participants à l'atelier : 11

Informations sur les participants¹ (exemples : fonction, ancienneté professionnelle, tranche d'âge, genre...) :

- DPIP
- CPIP
- Elève CPIP
- Adjointe administrative

9 femmes, 2 hommes.

Restitution des échanges :

Thématique : Justice pénitentiaire et réinsertion	
Problématique / enjeu identifié :	Idées /propositions d'amélioration pour répondre à la problématique / enjeu :
Magistrat en nombre insuffisant (départ en retraite non remplacés, agents en arrêts maladie non remplacés quelque soit la durée de l'arrêt)	Recrutement en masse nécessaire
Manque de place dans le cadre du placement extérieur	Développement nécessaire de structures adaptées avec une prise en charge globale (éducative, médicale, sociale, insertion, hébergement)
CPIP, SA en nombre insuffisant Population sous main de justice de plus en plus difficile à suivre compte tenu de la multiplication des problématiques	Campagnes de recrutement nécessaires

¹ Veuillez à ne renseigner aucune donnée à caractère personnel : les informations renseignées ne doivent pas permettre d'identifier les participants

<p>Numérisation sans outils spécifiques</p> <p>Chronophage</p>	<p>Besoin d'outils adaptés (insertion des pièces dans APPI), achat de scanners portatifs et individuels-serveur à capacité élargie</p>
<p>Multiplication des rapports à destination des magistrats (ESR, enquête d'aménagement de peine, rapport d'évaluation..)</p>	<p>Faudrait 1 rapport unique dans le cadre du dossier unique</p> <p>Les ESR ne doivent pas revenir à l'étude dans le cadre d'un 723-15 cpp</p>
<p>Sens de la peine questionné avec la multiplication des détentions à domicile sous surveillance électronique</p> <p>Discrimination pour les condamnés qui travaillent et ceux sans activité professionnelle</p>	<p>Traçabilité du taux de récidive attendue</p> <p>Réfléchir au sens de cette peine</p>
<p>Inégalité de la justice sur les modalités concrètes d'exécution de la DDSE sur le territoire national (notamment sur les temps de sortie octroyés)</p>	<p>Harmonisation des pratiques indispensable au niveau national</p>
<p>Sens des RPS questionne</p>	<p>Suppression demandée</p>
<p>Aucun sens à saisir le SPIP pour l'étude aménagement de peine suite à la révocation d'un sursis probatoire</p>	<p>Ne pas solliciter le SPIP</p> <p>Ne pas envisager d'aménager cette peine</p>
<p>Lenteur de la justice (peine de 2013 non exécutée...)- Délai de traitement trop long d'une manière générale</p>	<p>Réorganisation complète nécessaire</p> <p>Recrutement de personnel</p>
<p>Problème d'organisation de la justice de manière globale</p>	<p>Restructuration nécessaire</p>
<p>Contrôle judiciaire souvent trop long pour les jeunes publics</p>	<p>Délai de CJ + court- instruction + courte</p>
<p>Multiplication de voies de recours</p>	<p>Il en faudrait moins</p>
<p>France est 27 ème rang de l'OCDE au niveau de la justice</p>	<p>Questionnement de cette position basse.</p> <p>Nécessité d'amélioration</p>
<p>Dépenses de la justice sont fléchées de manière globale mais pas dans le détail- Manque de traçabilité</p>	<p>Besoin de transparence</p>
<p>Trop de cloisonnement au niveau des différents services judiciaires</p>	<p>Décloisonnement souhaité</p> <p>Formation avec différents corps de métiers</p> <p>Plus de rencontres avec des partenaires</p>
<p>Plateforme AICS trop éloignée géographiquement des justiciables</p>	<p>Besoin d'une plateforme dédiée plus proche géographiquement du justiciable-Mise en place de permanence sur différents lieux</p>

<p>Obligation de soins prononcée trop systématiquement</p> <p>Certaines relèvent plus de l'éducatif que du soins</p>	<p>Questionner le sens-Ne doit pas être un automatisme</p> <p>Meilleure connaissance/reconnaissance de l'action éducative</p>
<p>Questionnement autour des demandes d'analyses d'urine ou de sang systématiques</p> <p>Coût élevé</p>	<p>Elle doivent être un levier seulement</p>
<p>Quid du devenir de l'analyse positive aux toxiques</p>	<p>Constitutive d'une nouvelle infraction et pourtant pas poursuivie en pratique</p>
<p>Coût du système d'antidémarrage pour les véhicules et temps d'attente trop long pour les obtenir</p>	<p>Il faudrait réduire le coût et avoir plus de stock disponible</p>
<p>Justice inégale au niveau de l'octroi des jours-amende. Seul celui qui a de l'argent peut en bénéficier</p>	<p>Les jours-amende symboliques à 1 euro devraient être octroyés dans certaines situations</p>
<p>Coût trop élevé de certains avocats (certains facturent le temps d'attente avant audience)-manque de connaissance des avocats dans le domaine de l'exécution des peines</p>	<p>Ajustement des tarifs avec un plafonnement et plus de transparence dans les tarifs appliqués_ Formation initiale et continue à compléter</p>
<p>Manque de connaissance des actions de la police et gendarmerie</p>	<p>Formations inter-professionnelles + stages</p>
<p>Sens du TIG ? Punitif et/ou pédagogique ?</p> <p>Peu de lien avec le délit sauf pour des TIG spécifiques</p>	<p>Revoir le sens de la peine</p>
<p>Absence de communication avec les service de l'instruction-absence de lecture par les Juges d'instruction des rapports incidents rédigées par le SPIP</p>	<p>Rencontres impératives et nécessité de traitement des rapports incidents</p>
<p>Succession de lois en fonction des événements médiatisés-Trop de loi, système complexe</p>	<p>Justiciables perdus et professionnels également. Nécessité de simplifier et de limiter les textes. « nul n'est censé ignorer la loi » : impossible en l'état actuel de la législation française</p>
<p>Constitution</p>	<p>A réformer</p>
<p>Salaire faibles</p>	<p>A augmenter</p>